



FEDERATION CONFEDEREE FORCE OUVRIERE DE LA METALLURGIE

9 rue Baudoin – 75013 PARIS

tél. 01 53 94 54 00 - fax. 01 45 83 78 87

www.fo-metaux.org - contact@fo-metaux.fr

PRESSE - INFORMATION

BRANCHE : BJOC

FO METAUX SIGNE L'ACCORD SUR LE TRAVAIL DU DIMANCHE

Après plusieurs réunions de négociations, le 15 janvier 2016 FO a signé l'accord du travail du dimanche dans la branche de la Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, Cadeaux : cette branche emploie 9000 salariés.

FO a revendiqué et obtenu pour les salariés de la BJOC les contreparties suivantes :

- création de 100 emplois de l'activité commerce, soit 16 % de l'effectif,
- 150 % de majoration perçue au titre des heures effectuées avec possibilité de les récupérer, ou payées,
- prise en charge des frais de garde d'enfants jusque 12 ans, à hauteur de 80 % avec un plafond annuel de 1830 €
- prise en charge du transport retour au domicile des salariés terminant leur travail après 22h,
- les salariés ne sont pas obligés de travailler le dimanche puisque cet accord est au volontariat,
- l'accord étant impératif il protège l'ensemble des salariés de la branche.

FO se félicite de cet accord qui apporte des garanties supplémentaires aux salariés de cette branche qui souhaiteront travailler le dimanche.

Paris, le 18 janvier 2016

Contact :

Nathalie CAPART, Secrétaire Fédérale en charge de la BJOC, 06 31 36 29 44